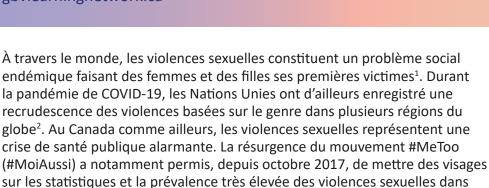
La violence sexuelle envers les femmes et les filles noires à l'ère #MoiAussi

gbvlearningnetwork.ca

notre société.



Néanmoins, il existe très peu d'études et de recherches se centrant spécifiquement sur les répercussions, le vécu et la prévalence des violences sexuelles commises envers les femmes et les filles qui sont issues des communautés afro-canadiennes et/ou noires³⁴, et ce, dans une perspective intersectionnelle. Ce fait est d'ailleurs paradoxal, considérant que nous sommes en plein dans la <u>Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine</u> (2015-2024) décrétée par l'Organisation des Nations Unies.

Cette fiche d'information aborde le déficit d'écrits sur cette problématique sociale d'importance, qui tend à être négligée par la recherche, certains milieux d'intervention et les politiques publiques au Canada. Pour ce faire, elle vise plusieurs objectifs, dont les suivants :

- Offrir un aperçu de la réalité des violences sexuelles commises envers les femmes et les filles afro-canadiennes et/ou noires.
- Identifier les principales barrières au dévoilement et à la dénonciation des violences sexuelles.
- Identifier des pistes d'intervention et de réflexion afin de mieux soutenir les femmes et les filles issues des communautés afrodescendantes et/ou noires ayant subi des violences sexuelles.





Auteure invitée : Kharoll-Ann Souffrant

Kharoll-Ann Souffrant est travailleuse sociale et candidate au doctorat en service social à l'Université d'Ottawa. Elle rédige une thèse sur la déclinaison québécoise du mouvement #MeToo du regard de femmes afrodescendantes et de militantes afroféministes. Elle est l'auteure du livre, Le privilège de dénoncer - Justice pour toutes les victimes de violences sexuelles, paru aux Éditions du remue-ménage.



Cette ressource a été développée en collaboration avec <u>action ontarienne contre la violence faite aux femmes (action ontarienne).</u>





Les origines premières du mouvement #MeToo

Nous devons le mouvement #MeToo en grande partie à l'ingéniosité des femmes et des féministes noires⁵. C'est en 2006 que la militante et organisatrice communautaire afro-américaine, Tarana Burke, fonde la campagne #MeToo sur la plateforme Myspace. Son initiative vise initialement à pallier l'invisibilisation et l'effacement des femmes et des filles noires dans les efforts de prévention et d'intervention en matière de violences sexuelles⁶. En octobre 2017, dans la foulée des enquêtes primées du *New York Times*⁷ et du *New Yorker*⁸ concernant le producteur hollywoodien aujourd'hui déchu Harvey Weinstein, le mot-clic devient viral à travers la planète, et ce, en étant principalement porté par des actrices (majoritairement blanches) américaines et de renom.

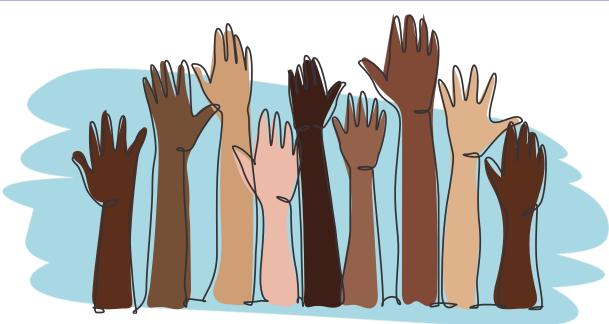
Le mouvement #MeToo a donné une grande visibilité aux victimes et aux survivantes de violences sexuelles⁹. Il a permis de mettre des visages sur des statistiques qui étaient déjà très alarmantes. Bien que l'on ne puisse nier le fait que son impact culturel et historique a transcendé les frontières des États-Unis pour devenir un mouvement transnational, sa viralité et sa visibilité, défendues par des actrices à prédominance blanche et privilégiées, ont également mené à l'effacement des expériences et de l'expertise des survivantes noires. Il est important de le mettre en lumière, car ceci démontre la nécessité de rehausser davantage l'expérience des survivantes qui gardent le silence, et ce, pour de nombreuses raisons, y compris plusieurs femmes et filles issues des communautés noires.



Apprenez-en plus en consultant ce TED Talk de Tarana Burke: Me Too is a movement, not a moment (traduction libre: Moi aussi, c'est un mouvement, pas un moment).

Apprenez-en plus dans cette séance d'enseignement animée par Kharoll-Ann Souffrant : Pioneers Long Before #MoiAussi: Black Women, Rape Culture, and Digital Feminist Activism in Quebec pour la School for Black Feminist Politics, l'initiative d'éducation politique féministe des personnes noires et le carrefour de l'organisation Black Women Radicals.





Un aperçu des violences sexuelles commises envers les femmes et les filles noires au Canada

Qu'est-ce que la violence sexuelle?

La violence sexuelle désigne un éventail d'actes à caractère sexuel qui bafouent l'intégrité physique, psychologique et sexuelle des personnes qui en sont la cible. Elle peut se dérouler avec ou sans contact physique et peut ne laisser aucune blessure visible ou apparente. Au Canada, le terme juridique employé est plutôt « agression sexuelle ». Dans le *Code criminel*, on retrouve une myriade d'infractions à caractère sexuel, dont l'agression sexuelle, qui est répertoriée en trois niveaux de gravité ascendants depuis 1983. De nombreuses féministes¹⁰ conçoivent la violence sexuelle sur un continuum, affirmant que la violence sexuelle comprend un éventail de gestes et d'actions violents, dont seulement certains sont perçus par le système de justice comme étant criminels.

La violence sexuelle a peu à voir avec la sexualité, mais tout à voir avec le pouvoir, le contrôle et la domination. C'est pour cette raison que nous parlons plutôt de « violence à caractère sexuel ». La notion du consentement est cruciale lorsqu'on parle de violences sexuelles. S'il n'est pas donné de façon libre, volontaire, enthousiaste et éclairée, il s'agit d'une violence sexuelle.

Il est également essentiel de comprendre que les impacts et les conséquences de la violence sexuelle peuvent être très importants pour les personnes victimes, et ce, peu importe la forme qu'elle peut prendre et peu importe la gravité attribuée aux gestes par une personne de l'extérieur.

Quelles sont les différentes formes de violence sexuelle?

La violence sexuelle prend de nombreuses formes dont le harcèlement de rue (catcalling), le harcèlement sexuel, le harcèlement criminel, les attouchements, le voyeurisme, l'exhibitionnisme, le retrait furtif d'un préservatif pendant une relation sexuelle sans le consentement de son ou sa partenaire, l'exploitation sexuelle, le partage non consenti d'images ou de vidéos intimes, la coercition sexuelle, ou encore le viol.

La violence sexuelle peut être perpétrée par n'importe qui, peu importe son identité. Elle est souvent perpétrée par des personnes proches des victimes (ami, membre de la famille, entraîneur sportif, professeur, etc.). Néanmoins, les hommes sont fortement surreprésentés parmi les auteurs de ces violences dans les données rapportées officiellement. Par exemple, le ministère de la Sécurité publique du Québec¹¹, en 2020, a répertorié que parmi les auteurs présumés d'infractions sexuelles ayant été rapportées à la police, la presque totalité d'entre eux était des hommes (95,5 %).

Quelle est la prévalence des violences sexuelles au Canada?

Au Canada, il existe trois sources de données principales permettant de mesurer la prévalence ou l'ampleur des violences sexuelles : les données issues des services de protection de l'enfance et de la jeunesse, les statistiques sur les cas ayant été rapportés aux autorités policières et les enquêtes populationnelles.

Comme les violences sexuelles sont sous-dénoncées et très peu dévoilées dans notre société, les chiffres que nous possédons sont imparfaits et sous-estiment largement l'ampleur du phénomène.

Selon ONU Femmes¹², on estime qu'une femme sur trois doit affronter de la violence sexuelle et/ou physique, principalement de la part d'un partenaire intime. Les enquêtes populationnelles nationales au Canada nous permettent d'estimer que 30 % des femmes de 15 ans et plus (près de 5 millions de femmes), ont été victimes d'une agression sexuelle au moins une fois depuis l'âge de 15 ans¹³.

Une revue des données policières de 2021 a démontré une forte augmentation des dénonciations d'agressions sexuelles à la police au cours de la dernière année¹⁴. Les taux de dénonciations d'agressions sexuelles à la police, tout comme les dénonciations d'autres formes de violences basées sur le genre ou de violences familiales, ont subi une augmentation plus importante que les autres types de crimes violents.

Bien que les hommes puissent aussi être victimes de violences sexuelles, les femmes sont nettement surreprésentées parmi les victimes de ces violences. Les femmes trans, particulièrement les femmes trans noires, autochtones ou racialisées, les personnes issues des communautés 2SLGBTQIA+, les femmes ayant une limitation, issues de l'immigration, les femmes migrantes racialisées ayant un statu précaire, y compris les réfugiées, les travailleuses étrangères temporaires et les étudiantes éntrangères ayant un statut migratoire précaire et/ou étant racialisées ainsi que les femmes et les filles autochtones sont plus susceptibles de vivre des violences sexuelles en raison du croisement de plusieurs systèmes d'oppression auxquelles elles doivent faire face comme la transphobie, la lesbophobie, le capacitisme, le racisme et le colonialisme. Il importe alors d'adopter une approche intersectionnelle pour bien comprendre les enjeux auxquels font face les victimes et les survivantes de violences sexuelles.



Qu'en est-il de la prévalence des violences sexuelles envers les victimes et les survivantes issues des communautés afro-canadiennes et/ou noires?

Au Canada, selon un récent recensement, 1,2 million de personnes s'auto-identifiaient comme étant noires. Parmi elles, on compte 620 000 femmes et filles¹⁵. À notre connaissance, il n'existe aucune étude nationale et gouvernementale qui documente la problématique des violences sexuelles commises envers les femmes et les filles afrodescendantes au pays. Néanmoins, un travail pionnier est en cours à travers le projet « The Amourgynoir Code » mené par WomenathecentrE. Ce projet de recherche vise à documenter les réalités des femmes, des filles et des personnes issues de la diversité sexuelle et de genre noires, basées au Canada et qui ont vécu des violences sexuelles.

Néanmoins, plusieurs chercheurs et chercheuses universitaires et communautaires s'attèlent à documenter cette problématique de manière indépendante et disparate, et ce, dans plusieurs provinces et villes canadiennes¹6. À titre de comparaison, en 2016, les États-Unis ont tenu la Black Women's Truth and Reconciliation Commission (Commission de vérité et de réconciliation des femmes noires), historique et première du genre, qui se centrait exclusivement sur les violences sexuelles commises envers les femmes et les filles afro-américaines¹7. Aux États-Unis, des données nationales ont fait état de la prévalence de plusieurs formes de violences fondées sur le genre comme la violence sexuelle, la violence physique et la traque furtive par un partenaire intime; ces violences étaient plus élevées pour les personnes noires que celles de personnes s'identifiant comme étant hispaniques, blanches ou asiatiques¹8. Trop souvent, ces résultats ne sont pas disponibles au Canada.

En 2016, le Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine des Nations Unies s'alarmait du manque de données désagrégées par la race traitant spécifiquement des Afro-Canadiens, en particulier, des Afro-Canadiennes¹⁹.

Ce constat met en lumière l'invisibilisation des Afro-Canadiennes dans les politiques publiques et la recherche, ce qui fait en sorte que l'on peut difficilement répondre à leurs besoins spécifiques en matière de lutte aux violences sexuelles.

Spécificité de la stigmatisation vécue par les victimes et les survivantes issues des communautés noires

Historiquement, des archétypes concernant la sexualité des hommes et des femmes noires ont été utilisés dans le but de les déshumaniser et de justifier diverses violences envers les communautés noires. Ces archétypes ont également une prégnance contemporaine. Les femmes noires ont souvent été représentées comme étant fortes ou encore comme ayant une sexualité débridée, ce qui les rendrait « inviolables », soit l'archétype de la « *Jezebel* »²⁰. À cet égard, le droit canadien a longtemps nié une humanité aux femmes et aux filles noires qui étaient victimes de violences conjugales et sexuelles en ne les reconnaissant tout simplement pas comme des victimes légitimes²¹.

La travailleuse sociale afro-américaine Kalimah Johnson²², fondatrice du SASHA Center²³ parle du « <u>Black Women's</u> <u>Triangulation of Rape²⁴</u> » (traduction libre : La triangulation du viol chez les femmes noires) pour illustrer

l'interaction entre les impacts de la mise sous esclavage des personnes noires aux États-Unis, de la traite transatlantique, de la culture du viol, des barrières systémiques et sociétales en plus du racisme pour les femmes et filles noires ayant survécu à la violence sexuelle. La juriste afro-américaine Kimberlé Crenshaw avait d'ailleurs illustré, à la fin des années 80, que les expériences de violences sexuelles et conjugales des femmes noires sont distinctement et qualitativement différentes de celles des femmes blanches²⁵.

Certaines femmes et filles noires pourraient craindre de renforcer certains stéréotypes autour de la soi-disant « bestialité » des hommes noirs, ou autour de leur propre sexualité. Leur dénonciation pourrait même être perçue comme une « trahison envers la communauté », ce qui peut les exposer à de sévères représailles tant au sein des communautés noires ainsi qu'au sein de la société en général.

Obstacles à la divulgation et au signalement de la violence sexuelle

Au Canada, la voie qui est principalement privilégiée et encouragée pour tenter d'obtenir justice en matière de violences sexuelles est de dénoncer celles-ci par l'entremise d'une plainte à la police. Ce processus peut mener

à une mise en accusation, à un procès et ultimement à l'incarcération et à la criminalisation de la ou des personnes visées par la plainte lorsqu'il y a plaidoyer ou verdict de culpabilité. De prime abord, cette avenue pour obtenir justice et réparation comporte de nombreuses lacunes²⁶ pour l'ensemble des personnes victimes et survivantes, peu importe leur genre ou identité. Il est largement documenté dans la littérature scientifique issue de chercheuses féministes, mais également grâce aux témoignages de victimes et de survivantes que le système de justice criminel induit généralement une victimisation secondaire en raison du fait qu'il est peu et pas adapté aux divers besoins des victimes de violences sexuelles²⁷.

En réponse à ces préoccupations, le gouvernement du Québec a mis sur pied des tribunaux spécialisés en matière de violences conjugales et sexuelles dans l'optique de rehausser la confiance des victimes et des survivantes envers le système de justice criminel, après que la province a été secouée par de nombreuses vagues de dénonciations de type #MeToo²⁸. Toutefois, pour de nombreuses femmes et filles issues des communautés noires, des spécificités s'imposent²⁹ notamment, en raison de la relation historique et contemporaine difficile des forces policières et étatiques avec les communautés racialisées, dont les communautés noires. Il est donc important d'informer les femmes et

GENDER. BASED VIOLENCY MANAGEMENT OF SCHOOLS AND TYPE SCHOOLS AND TYPE SCHOOLS AND TYPE STANDARD SERVICES OF BLACK-CANADIA! I GIR

MANAGEMENT OF THE STANDARD SERVICES OF T

Renseignez-vous davantage dans ce webinaire bilingue:

La violence fondée sur le sexe dans les écoles et les expériences intersectionnelles des filles noires au Canada, par la Dre Rashelle Litchmore.



les filles noires ayant survécu à la violence de toutes les options disponibles en matière de justice et de réparation, et ce, dans le respect de leur situation spécifique et de leurs besoins individuels et collectifs.

Plaidoyer pour une justice kaléidoscopique

Mis de l'avant par Clare McGlynn et Nicole Westmarland, la « justice kaléidoscopique » est une conception de la justice basée sur des entretiens avec des victimes-survivantes de violences sexuelles³⁰. Elle est composée de plusieurs principes, notamment que le sentiment de justice des victimes-survivantes est un processus fluide qui évolue continuellement, et ce, de manière nuancée et complexe. L'importance de la reconnaissance, de la dignité, de la voix de la victime-survivante, de la prévention des violences sexuelles ainsi que le sentiment d'avoir une communauté autour de soi sont primordiaux dans cette conception de la justice.

Il est très important de décloisonner ce que l'on entend par « justice », et ce, au-delà des systèmes punitifs et carcéraux. La justice est un concept qui revêt de multiples déclinaisons et il n'appartient qu'à chaque personne victime-survivante d'en donner sa définition propre selon son expérience de violence sexuelle. Outre la plainte à la police, il importe d'informer les personnes ayant subi des violences sexuelles que la justice peut prendre la forme d'un recours civil (qui le plus souvent se solde en un dédommagement financier de l'agresseur à la victime), en un processus de justice réparatrice³¹ ou encore de justice transformatrice³². Pour certaines, dénoncer sur les réseaux sociaux peut aussi être considéré comme une voie légitime pour se faire entendre³³.

Aucune personne victime-survivante ne devrait être obligée de recourirrecourir à certaines avenues pour obtenir justice. Parler de son expérience à des proches, des professionnels ou professionnelles ou intervenantes qualifiées en la matière, s'engager dans la lutte contre les violences sexuelles ou même s'investir dans une démarche artistique sont tout autant de façons légitimes, valables et diverses de vivre son processus de guérison.



Considérations pour les intervenants et intervenantes

Lorsque vous intervenez auprès des femmes et des filles noires, adoptez une approche culturellement adaptée et tenant compte des traumatismes et de la violence. Par exemple :

Croyez la victime.

En raison de la honte qui entoure les violences sexuelles, particulièrement au sein des communautés noires, si une victime décide de vous en parler, c'est qu'elle vous fait un très grand cadeau. Remerciez-la pour ce cadeau et honorez son courage d'avoir brisé le silence.



Positionnez-vous dans une posture d'aidant ou d'aidante en présentant les différentes options qui s'offrent à la victime ou à la survivante, mais en mettant en lumière les conséquences positives et négatives potentielles de chacune des options.

Surtout, laissez les survivantes prendre leurs propres décisions.

Appuyez-la alors qu'elle fait une analyse coûtbénéfice de chacune des options en expliquant qu'il n'y a aucune « garantie » quant aux conséquences positives et négatives de chacune des options. Soutenez les initiatives communautaires et de recherche menées par les femmes et les filles issues des communautés noires et insistez sur l'importance d'avoir davantage de recherche menée par cette population sur ce sujet.

Reconnaissez que certaines options peuvent être moins sécuritaires en raison du racisme anti-noir et de la misogynie³⁴ qui touche les femmes et les filles noires.



N'oubliez pas que plusieurs des besoins fondamentaux des femmes et des filles noires ayant survécu à la violence sexuelle peuvent être similaires à ceux des victimes de violences sexuelles en général, soit le besoin d'être entendues, crues, écoutées, reconnues, validées, soutenues (notamment pour les activités quotidiennes), accompagnées peu importe les démarches encourues et d'avoir une communauté autour de soi.

Ressources (en anglais) pour en savoir plus

WomenatthecentrE - <u>Declarations of Truth - Documenting</u>
 Insights from Survivors of Sexual Abuse

 Yolonda Wilson - <u>Why black women's experiences of #MeToo</u> are different

 Learning Network - <u>Looking Within: Anti-Black Racism</u> and the Gender-Based Violence Sector in Canada Forum Recordings

Battered Women's Support Services (BWSS) –
 Colour of Violence: Race, Gender & Anti-Violence Services

Sisters in Sync - Sommet #MaybeNextTime



Contactez-nous:

gbvln@uwo.ca



Suivez-nous:

gbvlearningnetwork.ca
twitter.com/LNandKH
facebook.com/LNandKH
linkedin.com/company/ln-and-kh

References

- ¹ONU Femmes. (s. d.). *Examinez les faits : La violence à l'égard des femmes*. Consulté à l'adresse https://interactive.unwomen.org/multimedia/infographic/violenceagainstwomen/fr/index.html
- ² ONU Femmes. (s. d.). La pandémie fantôme: La violence contre les femmes pendant la COVID-19. Consulté à l'adresse https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/in-focus-gender-equality-in-covid-19-response/violence-against-women-during-covid-19
- ³ Duhaney, P. (2022). Criminalized Black Women's Experiences of Intimate Partner Violence in Canada. *Violence Against Women, 28*(11), 2765-2787. https://doi.org/10.1177/10778012211035791
- ⁴ MacDougall, A. M. (21 février 2020). Black Women in Canada and the Black Women's Program at BWSS. Consulté à l'adresse https://www.bwss.org/black-women-in-canada/
- ⁵ Souffrant, K.-A. (2022). *Le privilège de dénoncer Justice pour toutes les victimes de violences sexuelles*. Les éditions du remue-ménage.
- ⁶ Souffrant, K.-A. (17 avril 2020). Les origines premières du mouvement #MoiAussi. Consulté à l'adresse https://gazettedesfemmes.ca/18662/les-origines-premières-du-mouvement-moiaussi/
- ⁷ Kantor, J., & Twohey, M. (5 octobre 2017). Harvey Weinstein Paid Off Sexual Harassment Accusers for Decades. *The New York Times*. Consulté à l'adresse https://www.nytimes.com/2017/10/05/us/harvey-weinstein-harassment-allegations.html
- ⁸ Farrow, R. (10 octobre 2017). From Aggressive Overtures to Sexual Assault: Harvey Weinstein's Accusers Tell Their Stories. *The New Yorker*. Consulté à l'adresse https://www.newyorker.com/news/news-desk/from-aggressive-overtures-to-sexual-assault-harvey-weinsteins-accusers-tell-their-stories
- ⁹ Nous utilisons de manière interchangeable les termes « victime » et « survivante » dans ce document, et ce, afin d'honorer la capacité de chaque personne ayant vécu des violences sexuelles de s'auto-identifier comme elle le souhaite. Le terme « victime » insiste sur la non-responsabilité des personnes ayant vécu des violences sexuelles en plus de reconnaître les victimes qui ne survivent pas (au sens propre et au sens figuré) à la violence vécue. Le terme « survivante » quant à lui reconnaît les personnes ayant vécu des violences sexuelles et est associé à la notion de résilience. À notre sens, ces deux termes ayant une charge politique différente ont chacun leur utilité et leur pertinence et ne devraient pas être dressés en opposition. Les deux termes reconnaissent la diversité des réactions à la suite d'une violence sexuelle subie ainsi que la complexité du processus de guérison lorsque l'on vit des traumatismes. Certaines personnes ayant vécu des violences sexuelles rejettent les deux termes ce que nous considérons comme une posture tout à fait valide et légitime.
- ¹⁰ Kelly, L. (1987). The Continuum of Sexual Violence. Dans J. Hanmer & M. Maynard (Éds.), Women, Violence and Social Control (p. 46 60). London: Palgrave Macmillan UK.
- ¹¹ Ministère de la Sécurité publique (2022), Criminalité au Québec Infractions sexuelles en 2020. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/infractions-sexuelles/stats_infr_sexuelles_2020.pdf
- ¹² ONU Femmes. (s. d.). *Examinez les faits : La violence à l'égard des femmes*. Consulté à l'adresse https://interactive.unwomen.org/multimedia/infographic/violenceagainstwomen/fr/index.html#home-2
- ¹³ Cotter, A., & Savage, L. (2019). *Gender-based violence and unwanted sexual behaviour in Canada, 2018: Initial findings from the Survey of Safety in Public and Private Spaces.* Statistics Canada. Retrieved from https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00017-eng.htm

- ¹⁴ Statistics Canada. (2022). *Victims of police-reported family and intimate partner violence in Canada, 2021*. Retrieved from https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/221019/dg221019c-eng.htm
- ¹⁵ Katshunga, J., Massaquoi, N., Confronting Anti-Black Racism Unit, City of Toronto, Ontario Council of Agencies Serving Immigrants (OCASI), & Wallace, J. (2020). *Black Women in Canada*. Canadian Centre for Policy Alternatives.
- ¹⁶On peut notamment citer les travaux pionniers des chercheuses Jacqueline Benn-John, Patrina Duhaney, Rachel Zellars ou encore de l'organisme canadien WomenatthecentrE à titre d'exemples.
- ¹⁷ Black Women Blueprint. (s. d.) The Truth and Reconciliation Commission. Consulté à l'adresse https://www.bwbtraining.org/the-truth-and-reconciliation
- ¹⁸ Leemis, R. W., Friar, N., Khatiwada, S., Chen, M. S., Kresnow, M., Smith, S. G., ... Mercy, J. A. (2022). *The National Intimate Partner and Sexual Violence Survey: 2016/2017 Report on Intimate Partner Violence*. Centers for Disease Control and Prevention National Center for Injury Prevention Control.
- ¹⁹ Organisation des Nations Unies. (2017). *Report of the Working Group of Experts on People of African Descent on its mission to Canada*. Consulté à l'adresse https://ansa.novascotia.ca/sites/default/files/files/report-of-the-working-group-of-experts-on-people-of-african-descent-on-its-mission-to-canada.pdf
- ²⁰ Matthews, A. D. (2018). *Hyper-Sexualization of Black Women in the Media*. Gender & Sexuality Studies Student Work Collection School of Interdisciplinary Arts and Sciences.
- ²¹ Walker, B. (2010). *Race on Trial: Black Defendants in Ontario's Criminal Courts, 1858-1958*. Toronto [Ont: Published for the Osgoode Society for Canadian Legal History by University of Toronto Press.
- ²² Johnson, K. (2018). Culturally Specific Services for African-American Self-Identified Sexual Assault Survivors in Detroit. Consulté à l'adresse : https://www.sashacenter.org/TheSASHAModelPaper2018.pdf
- ²³ Il s'agit d'un centre holistique et afrocentrique qui offre des services aux victimes et aux survivantes de violences sexuelles à Détroit aux États-Unis. Pour plus d'information : https://sashacenter.org/
- ²⁴ Johnson, K., & SASHA Center. (2018). *The SASHA Model: Black Women's Triangulation of Rape*. Consulté à l'adresse https://nwlc.org/wp-content/uploads/2020/05/SASHA-Model-Black-Womens-Triangulation-and-Rape_Condencia-Brade.pdf
- ²⁵ Crenshaw, K. (1991). Mapping the margins: Intersectionality, identity politics, and violence against women of color. *Stanford Law Review, 43*, 1241–1300.
- ²⁶ Craig, E. (2018). Putting Trials on Trial: Sexual Assault and the Failure of the Legal Profession. McGill-Queen's University Press.
- ²⁷ Corte, E., & Desrosiers, J. (2020). Rebâtir la confiance—Rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violences conjugales. Québec: Gouvernement du Québec. https://cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/violences/Rapport-accompagnement-victimes-AG-VC.pdf
- ²⁸ Campbell, A. (2020). A Specialized Sexual Offences Court for Quebec. *Canadian Journal of Law and Justice, 2,* 179 221.
- ²⁹ Souffrant, K.-A. (2023, mars 8). Opinion: Let's look beyond the courts to help Black survivors of sexual violence. *The Globe and Mail*. https://www.theglobeandmail.com/opinion/article-lets-look-beyond-the-courts-to-help-black-survivors-of-sexual-violence/
- ³⁰ McGlynn, C., & Westmarland, N. (2019). Kaleidoscopic Justice: Sexual Violence and Victim-Survivors'

Perceptions of Justice. Social & Legal Studies, 28, 179 201.

- ³¹ Wemmers, J.-A., Parent, I., Casoni, D., & Quirion, M. L. (2020). *Les expériences des victimes de violence sexuelle dans les programmes de justice réparatrice* (p. 129). Centre international de criminologie comparée.
- ³² Barnard Center for Research on Women. (2020, April 10). What is Transformative Justice? [Video] Youtube. https://www.youtube.com/watch?v=U-BOFz5TXo
- ³³ Collectif. (2018). *Témoigner de son agression à caractère sexuel sur internet*. Montréal: Services aux collectivités de l'UQAM/Regroupement québécois des CALACS/Je suis indestructible.
- ³⁴ La chercheuse afro-américaine et queer Moya Bailey et la bloggeuse Trudy parlent de « misogynoire » lorsqu'il est question de la discrimination spécifique que subissent les femmes et les filles noires. Bailey est la première à avoir utilisé ce terme et Trudy a fortement contribué à sa popularisation. Pour plus d'informations : Bailey, M., & Trudy. (2018). On misogynoir : Citation, erasure, and plagiarism. *Feminist Media Studies, 18,* 762 768. Et Bailey, M. (2021). *Misogynoir Transformed—Black Women's Digital Resistance*. New York University Press.